



*Comité de coordination  
Rhin*

Italie  
Suisse  
Liechtenstein  
Autriche  
France  
Allemagne  
Luxembourg  
Belgique  
Pays-Bas

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Atteignons-nous dans le bassin du Rhin les objectifs de la directive cadre européenne sur la politique de l'eau ?

Coblence, le 22 mars 2005

#### Nouvelles informations concrètes sur l'état du Rhin et de son bassin

Cette année, la Journée Mondiale de l'Eau, organisée par les Nations Unies le 22 mars 2005, tombe le même jour que la date de remise des rapports d'état des lieux prescrits par la directive cadre européenne sur la politique de l'eau. Cet état des lieux est une première étape importante dans le processus de mise en œuvre de cette directive. Les travaux pratiques correspondants ont été menés à terme dans les Etats fin 2004. Les Etats soumettent à présent à la Commission européenne les résultats de l'état des lieux pour les eaux de surface et les eaux souterraines, ainsi que l'analyse économique des utilisations de l'eau. Aux Pays-Bas, le rapport fait encore l'objet d'une concertation parlementaire. C'est sur ces résultats que se fonderont les prochaines étapes de mise en œuvre de la directive, à savoir la mise au point de programmes de surveillance devant être opérationnels d'ici fin 2006 ainsi que de plans de gestion et de programmes de mesures, dont l'élaboration doit être achevée fin 2009. La directive cadre vise à atteindre d'ici 2015 un bon état des cours d'eau et des eaux souterraines propres à l'échelle européenne. Elle prescrit un échange d'informations entre le public et les institutions sur la gestion des eaux ainsi qu'une coopération transfrontalière à l'échelle des bassins.

Où en sommes-nous sur le Rhin et dans son bassin ?

Monsieur Fritz Holzwarth, Président de la CIPR et actuel président du Comité de coordination Rhin, s'exprime à ce sujet dans les termes suivants : « **Les fleuves n'ont pas de frontières. Dans cet esprit, l'état des lieux du Rhin a été réalisé dans 9 secteurs de travail en concertation étroite au-delà des limites régionales et des frontières nationales. Nous avons réussi pour la première fois à rassembler systématiquement les données concrètes de neuf Etats sur le Rhin et son bassin, d'une superficie globale d'env. 200.000 km<sup>2</sup>. Les représentants des Etats compétents en matière de politique de l'eau ont évalué en commun au sein du Comité de coordination Rhin (Italie, Suisse, Liechtenstein, Autriche, France, Allemagne, Luxembourg, Belgique et Pays-Bas) les résultats obtenus pour le bassin du Rhin. »**

- La pollution chimique du Rhin et de ses affluents a fortement baissé au cours des 30 dernières années. Ce résultat est dû aux sommes considérables, environ 50 milliards d'euros au total, investies dans la construction de stations d'épuration urbaines et dans des mesures de réduction de la pollution industrielle dans tous les Etats.

- L'exemple le plus manifeste des succès obtenus en matière de restauration du Rhin est celui de la réimplantation du saumon.
- Malgré ces succès, l'état des lieux montre que de nombreuses eaux de surface, tout comme de nombreux aquifères, n'atteindront probablement pas les objectifs de la directive cadre 'Eau' d'ici 2015 si des mesures supplémentaires ne sont pas mises en œuvre.
- Quelques substances essentiellement originaires de pollutions historiques dues à des anciens rejets ou de sources diffuses, en particulier les nutriments et les métaux lourds chrome, cuivre, zinc et nickel, ainsi que les PCB et l'hexachlorobenzène, sont encore détectées en quantités trop élevées.
- Les aménagements massifs réalisés sur le cours, les berges et la plaine alluviale du Rhin et de tous ses affluents, tels que le Neckar, le Main et la Moselle, sont manifestes. Pour répondre aux besoins de la navigation, de l'exploitation hydroélectrique, de l'agriculture et de la protection contre les inondations par ex., les cours d'eau ont été rectifiés, canalisés, et leur champ alluvial déconnecté du fleuve par des digues. Ces altérations morphologiques importantes font que le Rhin même et la plupart de ses grands affluents ont été identifiés dans tous les Etats membres de l'UE comme « candidats pour être fortement modifiés » au sens de la directive cadre 'Eau', pour lesquels, sous certaines conditions, des objectifs environnementaux adaptés pourront être fixés dans le plan de gestion.
- Des teneurs en nitrates trop élevées sont détectées dans environ la moitié des masses d'eau souterraines du bassin versant. Leur réduction prendra du temps, les mesures visant à limiter la fertilisation des surfaces agricoles ne faisant effet qu'après plusieurs décennies du fait de la lenteur des processus dans les couches souterraines.

Tous ces faits mettent clairement en évidence les actions à engager à l'échelle du bassin du Rhin:

- Rétablir la continuité des cours d'eau pour les poissons
- Renaturer les berges, le milieu alluvial et le lit mineur pour promouvoir la diversité des habitats et des espèces
- Réduire les apports diffus (nutriments, produits phytosanitaires, métaux, substances dangereuses issues de pollutions historiques)
- Poursuivre également la réduction des pressions classiques de sources industrielles et urbaines ponctuelles
- Concilier les usages tels que la navigation, la production d'énergie et la protection contre les inondations avec les objectifs environnementaux et les intérêts écologiques.

**Selon Fritz Holzwarth, les différents objectifs de protection et intérêts dictés par les usages ne doivent pas être vus comme des antagonismes insolubles. Il convient au contraire de les ajuster et de les relier dans le contexte d'une politique globale des eaux et dans la perspective d'un développement durable.**

**Pour toutes informations supplémentaires :**

Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)  
 Madame Anne Schulte-Wülwer-Leidig  
 Postfach 200 253  
 D - 56002 Koblenz  
 Tél. : +49-(0)261-94252-19  
 Fax : +49-(0)261-94252-52  
 Portable : +49-171-322 65 82